

Dans ce genre de situation, le gouvernement est limité dans ses possibilités d'action. Il peut refuser de reconnaître la situation, ce qu'il fait d'ailleurs. Il peut augmenter les ressources des forces armées en débloquant leur budget. Il peut réduire leur tâche. Il peut combiner ces deux dernières mesures. Ou encore, il peut chercher le moyen de mieux utiliser les fonds actuellement consacrés à la défense, par exemple en faisant un meilleur emploi des troupes de réserve.

Je vais tenter de démontrer ce soir que c'est la dernière possibilité que le gouvernement devrait étudier, non pas exclusivement, mais en premier lieu: l'emploi plus efficace des troupes de réserve. Dans les nouvelles priorités et tâches qu'il assignait aux forces armées en 1970, le gouvernement citait au premier chef la défense du Canada et de l'Amérique du Nord. En outre, le gouvernement considère que la possibilité d'une guerre nucléaire à outrance s'est amoindrie, de sorte que les besoins d'effectifs hautement spécialisés ont diminué. On peut conclure de ces deux considérations, non seulement qu'il est possible d'employer les réservistes à des tâches plus nombreuses, vu la compétence nécessaire pour remplir ces tâches, mais aussi qu'il est souhaitable de le faire, étant donné les économies qu'il en résulterait pour le budget de la défense, économies qu'on pourrait utiliser pour acheter du matériel neuf dont deux éléments au moins des forces armées ont un pressant besoin, l'élément terrestre et l'élément aérien.

Il reste encore au gouvernement à prendre des mesures en fonction de ce genre d'analyse. L'entraînement de réservistes, malgré les dernières modifications, souffre énormément du manque de soutien des forces régulières. Quand je parle de soutien des forces régulières, j'entends le personnel des forces régulières qui est affecté aux unités de réserve dans le but de former ces dernières pendant les mois d'hiver. Ces ressources ne sont pas mises à la disposition des forces de réserve, car le gouvernement n'a pas encore cru bon d'informer l'armée que ses priorités sont suffisamment changées pour disposer d'hommes pour former les forces de réserve.

L'exemple le plus renversant que j'ai eu jusqu'ici de la négligence dont fait preuve le gouvernement à l'égard des

forces de réserve, est qu'il est possible que la quatrième escadre d'entraînement ne puisse pas former les réservistes cet été. Comme je l'ai signalé à l'occasion de diverses questions pendant une période de deux mois, cet escadre peut offrir l'entraînement à 500 réservistes, sous forme de navigation maritime pour de jeunes officiers, de manœuvres, de communications et autres tâches allouées aux militaires. Tout ce qu'il faut pour que cette escadre puisse fonctionner, c'est 12 membres de personnel. J'ai servi dans l'un de ces navires et cette escadre se compose de quatre bâtiments semblables. Il ne faut pas plus de trois membres des forces régulières pour que l'un de ces bâtiments puisse prendre la mer avec un équipage de réserve. En d'autres termes, il faut 12 hommes pour qu'une escadre puisse fonctionner, et le gouvernement ne sait pas s'il pourra trouver ces 12 hommes. Cela me renverse.

Ce soir, j'aimerais obtenir l'assurance que cet escadron sera en activité cet été. Si le secrétaire parlementaire se sent libre de faire des observations, j'aimerais également lui demander de m'assurer que le gouvernement accordera une plus grande attention à la formation de nos forces de réserve à l'avenir.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de Selkirk (M. Rowland) de la préoccupation et l'intérêt qu'il a manifestés pour cette question de formation navale. Il se souviendra que lors de l'exposé au comité du programme de formation d'été, on a indiqué qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver le nombre voulu de mécaniciens de diesel titulaires du certificat demandé. Cependant, c'était une indication de la nature des problèmes auxquels doit faire face le commandant de la marine pour s'acquitter de ses divers rôles; cette déclaration ne voulait pas dire, m'a-t-on dit, qu'on ne pouvait pas fournir ce personnel ou qu'il ne serait pas fourni.

• (2220)

On m'informe que la quatrième escadrille canadienne d'entraînement, à Esquimalt, entrera en activité cet été et que l'on mettra à sa disposition le personnel technique et spécialisé voulu pour l'exécution de ce programme d'entraînement d'envergure à l'intention des jeunes du pays.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 23.)